

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



Prestation d'affection et échange économique : les femmes qui gardent des enfants

Provision of affection and economic exchange: women who supply daycare services

Prestación de afecto e intercambio económico: las mujeres que cuidan niños

Guido De Ridder and Claude Legrand

Number 28 (68), Fall 1992

Prendre soin. Liens sociaux et médiations institutionnelles

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1033806ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1033806ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

De Ridder, G. & Legrand, C. (1992). Prestation d'affection et échange économique : les femmes qui gardent des enfants. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (28), 87–93. <https://doi.org/10.7202/1033806ar>

Article abstract

Professionalization presupposes technical skill based on a minimal level of knowledge institutionally guaranteed. In representations of women who provide children's daycare, the services offered (security, hygiene, food, basic socialization, moral instruction, etc.) are entirely dependent upon the provision of affection, which becomes the necessary and sufficient condition for the former. This ability is viewed as an extension of maternal love and skills to other people's children. Such a view explains the resistance to the professionalization of maternal care and the complexity of effecting an economic exchange.

Beyond the financial aspect and the attempts to regulate this service, such care is still classified as a family service provided within neighbourhood support networks, due to the essentially discretionary nature of virtually all types of exchange. Thus the interpersonal arrangement between mothers and daycare providers requires that its openness to normative incentives be carefully considered.

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 1992

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Prestation d'affection et échange économique : les femmes qui gardent des enfants

Guido De Ridder et Claude Legrand

De nombreuses études ont examiné les effets des structures productives sur les structures familiales. Plus récemment, des tentatives ont été menées en termes d'analyse des modes de régulation familiale face aux évolutions du travail, travaux qui s'efforcent de dépasser la juxtaposition des champs de la sociologie du travail et de la sociologie de la famille. La recherche dont cet article rend partiellement compte s'inscrit dans la perspective d'interroger l'articulation entre trajectoires professionnelles et stratégies familiales.

Parmi les modes de garde, seul l'accueil par les équipements collectifs, et dans une moindre mesure par les assistantes maternelles agréées, est cor-

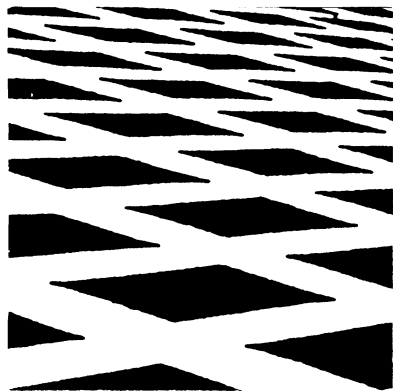
rectement repéré en France. Quant au « marché noir » de la garde (les nourrices non déclarées), il est demeuré jusqu'ici insaisissable. Pourtant, l'accueil à domicile, déclaré ou non, est la formule prioritaire lorsque l'on exclut l'école et la garde par la mère. Un tel constat révèle l'ampleur de ce phénomène social sur lequel les données sont quasi absentes, évidente lacune pour la définition des politiques sociales¹.

L'accueil à domicile se réalise essentiellement par des mères de famille disponibles qui prennent en charge les enfants des mères actives. Notre recherche a donc tenté de comprendre le fonctionnement de ce « marché privé de la garde », qu'il soit

réglementé ou clandestin, en confrontant les caractéristiques sociales et familiales de ces deux groupes, celles qui ont une activité professionnelle salariée et celles qui, restant au foyer, accueillent les enfants des premières². Cependant, dans cet article, nous ne présenterons que les données relatives aux femmes qui gardent les enfants.

Celles qui gardent les enfants

Qui sont ces femmes qui offrent leurs services pour garder les enfants ? Gommions les nuances : elles appartiennent aux catégories socio-professionnelles ouvrières ou aux groupes inférieurs des catégories employées, sont munies d'une instruction pri-



maire ou demi-secondaire, ont épousé des hommes des mêmes catégories socio-professionnelles. Elles ont eu une expérience du statut de femme active, y compris quelquefois celle du chômage. L'essentiel des revenus du ménage est constitué par l'apport salarial du mari. Enfin, elles sont mères de famille.

Des différences nettes obligent à distinguer les agréées des autres. Dans le cadre de nos hypothèses, nous nous attendions à ce que les nourrices non agréées constituent un groupe socialement et culturellement inférieur à celui des assistantes maternelles agréées. Ce n'est pas le cas. Si l'on peut forcer le trait, nous dirions que les familles des assistantes agréées ont une espérance sociale fermée, qu'elles marchent vers la retraite du mari et qu'elles espèrent éviter la

mauvaise surprise d'un chômage tardif de celui-ci. Le revenu de la garde est indispensable aux ressources du ménage. Les familles des nourrices non agréées, elles, sont en cours d'installation ou de consolidation de cette installation, elles attendent davantage une promotion sociale de la famille et une amélioration de leurs conditions de vie, elles sont un groupe en devenir. La plupart d'entre elles, plus jeunes, dotées d'un cursus scolaire plus long, sont des gardiennes occasionnelles qui reprendront leur activité professionnelle ou s'installeront dans le statut de mère au foyer. Elles oscillent entre un retour futur dans le marché du travail et un engagement éventuel dans l'activité de garde, perçue comme complémentaire au rôle de mère au foyer. Mais l'activité de garde n'étant pas considérée comme un métier, beaucoup d'entre elles n'envisagent pas d'en faire leur vie; aussi tout ce qui tourne autour de l'agrément, de la réglementation, de la formation, n'a-t-il guère prise sur elles. Peu d'entre elles sont donc susceptibles de faire le trajet qui mène à l'activité agréée et déclarée.

Un service maternel

Les modèles éducatifs qu'on voit à l'œuvre dans les représentations des nourrices sont toujours donnés dans le registre d'une forte conviction normative, dans la logique suivante : « On fait comme ça parce que c'est comme ça qu'on fait avec nos propres enfants ».

On remarquera que le discours de ces femmes est enfermé dans une forme d'essentialisme, le ressort de leur activité étant constamment imputé à un principe d'explication bio-psychologique. Le sociologue ne saurait accueillir comme telles ces références à la nature maternelle,

sauf à se renier en cédant à la tentation de l'explication par les opinions déclarées, à la séduction de l'explication par le simple dont Bachelard a inlassablement dénoncé l'« inefficacité épistémologique »³.

On se bornera à esquisser les représentations à l'œuvre chez ces femmes; les facteurs explicatifs, quant à eux, sont à rechercher du côté de nouveaux modes de partage entre mères de famille que cette recherche a tenté de saisir par l'étude des variables d'âge, de qualification, de ressources, etc., et par l'analyse des trajectoires familiales et professionnelles des unes et des autres, analyse qui n'est pas l'objet direct de cet article.

Comment peut-on décomposer ce service global qu'offrent les nourrices? C'est d'abord un service quasi technique de sécurité et d'hygiène, ensuite une zone d'apprentissages perçus comme élémentaires (l'apprentissage de la propreté, d'une part, et ce qu'il faut bien désigner comme une éducation morale ou, au moins, comme une socialisation fortement moralisée), puis une zone d'apprentissages culturels. Aucune de ces zones n'est perçue comme indépendante des autres, mais surtout aucune de ces zones n'a de sens, même la première, dont on pourrait — à tort — penser qu'elle est plus technicisée, si dans l'offre de services ne figure pas une présence chaleureuse auprès de l'enfant.

À un moment où l'autre de nos entretiens avec les nourrices s'énonce l'obligatoire « Moi j'aime les enfants ». Amour, plaisir, tendresse, quels que soient les termes qu'elles utilisent, s'occuper des enfants suppose qu'elles soient dans une posture au moins affectueuse à leur égard. L'amour des enfants, selon les nourrices, est donc la zone capi-

tale de cette offre de services ; le soupçon de son absence renvoie entièrement du côté des mauvaises nourrices (ou des mauvais parents).

Comment se manifeste cet amour ? Tout d'abord par le plaisir pris à être avec des enfants (« On a la joie d'être avec eux, de les voir grandir, se mettre à marcher, à parler »), par le plaisir de l'enfant en écho (« On sent que l'enfant se plaît bien »), par une présence permanente qui n'est pas seulement sécuritaire ou technique (« Ce qui compte, c'est que l'enfant soit bien, les fesses propres, le ventre plein, et entouré d'affection »). Cette présence affectueuse conditionne l'ensemble des tâches : sécurité, hygiène, éducation ne prennent sens qu'à la condition que la nourrice aime l'enfant.

L'amour des enfants, dont l'absence invalide toute pratique nourricière, s'enracine selon elles dans l'amour de leurs propres enfants : on aime ses enfants et on étend cet amour aux enfants des autres. Cette extension est décrite comme obligatoirement ressentie, naturellement liée à la « carrière maternelle », indiscutable (« L'amour des enfants, on l'a dans le sang ou on ne l'a pas »).

Sa propre maternité garantit tout simplement qu'on aime ses enfants, qu'on est une bonne mère ou qu'on tente de l'être, donc qu'on aime les enfants, donc qu'on est une bonne nourrice. Les savoir-faire maternels sont strictement assujettis à la présence de cet amour, ils ne peuvent s'acquérir que dans l'expérience maternelle, qui conditionne absolument le droit à s'occuper des enfants des autres.

Cette représentation de l'amour maternel leur interdit donc de penser que les savoir-faire puissent s'acquérir ailleurs que

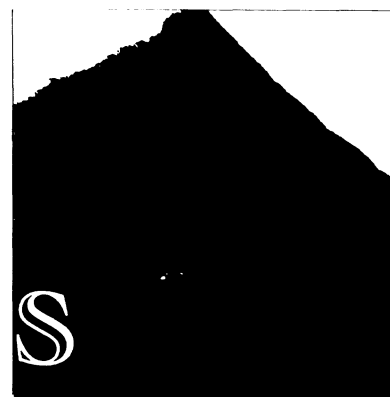
dans l'expérience maternelle ; par contre, elles conçoivent que ces savoir-faire s'accroissent ou s'améliorent avec la durée de l'expérience, beaucoup plus qu'avec des formations spécifiques, fortement soupçonnées de conduire à des postures techniciennes, moins chaleureuses et moins vertueuses. Cela permet de comprendre ce qui, chez une partie de ces personnes, fait résistance à la professionnalisation et donc à la formation.

La force de conviction des énoncés, comme la virulence dans la dénonciation des mauvaises nourrices, traduit assurément l'existence d'un envers obscur, invouable — et d'abord à soi-même —, d'une angoisse d'être une mauvaise mère, insuffisamment patiente et aimante. Mais surtout, ces femmes ne peuvent pas se permettre de ne pas éprouver les sentiments sans lesquels leurs pratiques seraient invivables : elles n'ont pas d'autre choix possible que « le goût pour les enfants ». Il ne s'agit pas de calcul rationnel, encore moins de cynisme, mais de « choix du nécessaire » selon la formulation de P. Bourdieu⁴. On voit en effet chez celles qui s'apprêtent à sortir du marché de la garde, qui se tournent vers la reconstruction d'une identité professionnelle antérieure, un fléchissement du discours sur l'identité maternelle qui se dit en lassitude, en ennui et en affaiblissement du goût pour les enfants.

S'il nous faut caractériser la nature des services que ces femmes offrent sur le marché de la garde, nous dirons qu'elles offrent un service sécuritaire, hygiénique et alimentaire considéré comme un seuil minimal. Elles offrent un service de socialisation primaire, très fortement conçu sur le versant de l'éducation morale, elles n'offrent que

très occasionnellement un service de socialisation secondaire, perçu comme non exigible et relevant davantage de l'école maternelle. Elles offrent enfin, fondamentalement, un service affectif qui traverse l'ensemble de l'offre de services, qui en est la condition nécessaire et quasi suffisante. À noter que leurs critiques des crèches s'accompagnent toujours du soupçon que celles-ci n'offrent pas ce service affectif ou n'en offrent que la simulation.

Les compétences qui justifient l'offre de services et en constituent le principal argument de vente sont des aptitudes maternelles. Elles s'acquièrent dans l'expérience de sa propre maternité, sont susceptibles d'améliorations au fil de la pratique mais sont entièrement assujetties à l'existence de l'amour maternel qui, lui, ne peut s'acquérir. Ces compétences s'étendent aux enfants des autres sous réserve que l'amour maternel soit susceptible de s'étendre à l'amour des enfants, dans l'oblativité obligée.



L'argent et l'amour⁵

Ce service maternel étendu aux enfants des autres rencontre quelque difficulté à se vendre dans le cadre d'un échange monétarisé.

D'un côté, il est clair que la rémunération est un seuil en-

delà duquel l'offre de service disparaît (« je garde cet enfant avec plaisir, mais je ne l'aurais pas fait s'il n'y avait pas eu l'argent »). Elles sont nombreuses à énoncer un embarras, un scrupule autour de la passation d'argent, comme s'il fallait procéder à son euphémisation, étant donné le caractère gratuit du don d'affection. De plus, ce service relève pour beaucoup d'entre elles d'une solidarité naturelle entre femmes, d'une compassion compréhensive envers celles qui sont obligées de travailler. Il est aussi décrit comme pris dans les règles de la sociabilité du quartier ou de l'immeuble. Aussi la passation du contrat, réglementaire ou tacite, exige-t-elle d'être rapide, claire et surtout définitive. Il s'agit d'évacuer rapidement ce qui rappelle crûment que cette relation affectueuse envers l'enfant est, après tout, une relation rémunérée.

À l'inverse, l'insistance sur « un enfant, ça n'a pas de prix » désigne bien le blâme encouru par les parents qui marchandent, qui fixent le prix du bien-être de leurs enfants.

Tout se passe comme si, parallèlement à la relation économique, un service d'échange gratuit devait fonctionner, ce qui en rend très difficile la caractérisation en termes de marché. L'échange monétaire encadre comme condition nécessaire l'of-

fre de service, mais il doit se faire oublier afin que puisse se développer cet échange discret, non comptable, conçu comme un don gratuit qui, seul, est le garant que la relation affectueuse est sincère. On peut le dire autrement : l'échange marchand doit se donner comme accompagné, voire masqué par l'annonce obligée du désintéressement, seul garant que dans cette offre de service figure l'affection.

La reconnaissance du service affectif par la famille cliente

Contre la gratuité d'une partie du service de la nourrice, les parents qui lui confient leur enfant sont appelés à donner en retour des signes de reconnaissance. L'une des manières de mettre entre parenthèses l'échange économique est l'installation d'un système de dons et de contre-dons qui viennent marquer la « bonne entente » de la nourrice et de la mère et apporter la preuve gratifiante de la compétence maternelle de la nourrice. Il peut s'agir de l'attachement manifeste (et vérifié) des parents à cette nourrice-là (par exemple, les parents ont déménagé dans un autre quartier mais ils préfèrent se contraindre à un long trajet plutôt que d'avoir à changer de nourrice). Il s'agit le plus souvent d'échanges discrets, comme la circulation de conseils éducatifs, de conseils pratiques, d'une aide éventuelle, de signes de l'appartenance de la nourrice à un réseau de sociabilité amical voire pseudo-parental (ces nourrices qui en vieillissant deviennent de quasi-grands-mères de l'enfant gardé). C'est aussi une éventuelle circulation des enfants entre les familles. Cet échange discret peut certes se dérouler pendant la relation de garde mais il est au plus pur quand cette rela-

tion est elle-même achevée et que le maintien d'une relation sociale, dégagée de la relation rémunérée, vient certifier que l'on a été non seulement une bonne nourrice, mais tout simplement une femme suffisamment « bien » pour être incluse dans le réseau relationnel des parents.

Autant, et peut-être plus que la rémunération, les contre-prestations de la famille cliente donnent de la valeur au travail invisible de la nourrice, certifiant que la relation a un contenu autre que mercenaire, fournissent une reconnaissance à ces femmes dont l'« achievement » reste généralement problématique⁶. Cela s'entend aussi bien pour les nourrices « au noir » que pour les assistantes maternelles agréées et solidement adossées aux tarifs officiels. On se doit néanmoins de ne pas systématiser ; en effet, un certain nombre de nourrices ont une relation fortement ambivalente à leurs « employeurs ». Elles peuvent certes chercher à entrer dans leur univers mais bien souvent celui-ci leur reste étranger en raison de la distance sociale que maintient l'employeur. La « visibilité » de cet univers, pour reprendre l'expression de Simmel, est trop faible pour que la nourrice puisse y accéder et s'y intégrer.

Professionnaliser le don d'affection ?

Il est beaucoup question ces dernières années de la « professionnalisation du maternage ». Si cette terminologie nous semble, sinon tout à fait justifiée, du moins un peu moins abusive pour certains métiers de l'enfance — elle se comprend mieux pour les assistantes maternelles de l'Aide sociale à l'enfance —, elle ne saurait représenter, pour l'activité de garde à la journée, qu'une intention normative ou

encore un vœu politique, mais elle ne correspond certainement pas à une réalité sociologique, du moins dans les conditions sociales actuelles.

Si l'on entend par professionnalisation « le passage d'un ordre social traditionnel à un ordre social où le statut de chacun dépend des tâches qu'il accomplit et où elles sont allouées selon des critères "rationnels" de compétence et de spécialisation »⁷, les nourrices ne sont pas des professionnelles : les tâches qu'elles offrent d'accomplir dépendent étroitement de l'ordre familial traditionnel, leur statut dépend d'abord de celui de leur conjoint et non de ces tâches. Elles offrent des compétences de maternage, qui ne peuvent être décrites comme spécialisées puisque d'autres qu'elles les détiennent, qu'elles sont supposées s'acquérir ailleurs que par la formation, et qu'enfin leurs critères échappent à la rationalisation.

Si la professionnalisation suppose une « inégale distribution de compétences » entre l'offre et la demande (le médecin qui offre sa compétence a besoin d'une demande démunie de savoirs médicaux, ce qui, justement, la constitue en demande de savoirs, pour reprendre l'exemple classique de Parsons), les nourrices ne sont pas des professionnelles non plus, puisqu'elles offrent ces compétences à des femmes qui ont les mêmes et qui les ont acquises comme elles dans l'expérience biographique. Une professionnalisation impliquerait que l'on définisse la compétence par sa rareté, ce qui semble difficile dans le cas de la compétence maternelle.

Si la professionnalisation suppose « une compétence technique fondée sur un savoir minimal institutionnellement garanti », l'agrément ne garantit au mieux que le cadre de l'exercice et non

un savoir garantissant une compétence, d'une part parce que ce savoir échappe à une définition rationnelle, d'autre part parce qu'il ne conditionne pas l'obtention de l'agrément. C'est dire qu'il ne saurait être confondu avec une certification de la compétence.

La professionnalisation suppose la reconnaissance officielle d'une profession « pourvue de pouvoirs réglementaires », entre autres interdisant aux non-professionnels l'exercice de cette profession. La réglementation du statut de l'assistante maternelle existe, certes, même si son application dans la pratique est hésitante. Mais l'interdiction aux non-professionnels de l'exercice de cette profession est une fiction.

Enfin, la professionnalisation s'accompagne souvent, mais pas toujours il est vrai, d'une hiérarchie dans la qualification, assurée soit par l'ancienneté liée à l'expérience, soit par des certifications supplémentaires. Or, l'offre de services de garde ne saurait relever d'une hiérarchisation dans la compétence. On n'achète pas moins cher un service qu'on jugerait moins qualifié. On ne l'achète pas du tout. La compétence maternelle ne saurait se hiérarchiser entre faiblement et fortement qualifiée.

On le voit, ces conditions, sauf la réglementation du statut de l'assistante maternelle agréée, sont loin d'être réunies, et l'on ne saurait parler de professionnalisation, sinon à titre d'incitation normative ou de métaphore.

Les nourrices le savent bien et elles n'ont pas besoin d'avoir fait de la sociologie du travail pour savoir que leur activité n'est ni une profession, ni un métier, ni une carrière. Statutairement, elles font partie de la population active (du moins pour les agréées) ; dans la pratique

sociale, l'activité de garde est marginale au groupe familial. Pour elles, « un vrai métier, c'est dehors » avec une qualification et surtout avec un salaire complet.

Enfin, ce service est peu transparent parce que, comme les tâches parentales ou domestiques prises en charge par les femmes, il est en grande partie invisible. On ne le voit que s'il vient à manquer ou à être défaillant. La seule visibilité de ce service dépend de l'estimation que la mère cliente fait du bien-être de son enfant.



Les tentatives de régulation et leurs difficultés

Les tentatives de normalisation du « marché de la garde » qui ont été ébauchées dans la dernière décennie n'ont pas l'emprise espérée.

Les intervenants, experts de la petite enfance dont nous n'avons rien dit dans cet article, s'inscrivent dans des conceptions normalisatrices de l'éducation propres aux classes moyennes et par conséquent éloignées de celles des nourrices. En outre, ils tendent à envisager leur intervention sur un modèle technocratique et à partir des problèmes spécifiques auxquels leur institution a le mandat de répondre, conformément au constat de Schon : « Même lorsque les praticiens remettent en question le modèle de la rationa-

lité technocratique, leurs théories de l'action montrent qu'ils sont partie prenante de l'institution qu'ils contribuent à perpétuer ».

La politique d'accueil de la petite enfance classiquement centrée sur des choix de création d'équipements et de services publics achoppe sur une augmentation des coûts dans un contexte général de réduction des moyens. L'appel à reconnaître la sphère privée, et notamment la garde à domicile des jeunes enfants par des nourrices dénommées à l'occasion assistantes maternelles, a pu constituer une réponse à cette difficulté. Reposant sur une politique incitative, l'intervention publique tente de révéler, de contrôler et de subventionner cet échange.

Dans cet ensemble, la politique d'agrément a pour triple fonction de mettre à jour, d'encadrer et d'homogénéiser l'offre de services. Des normes fiscales et sociales tentent de réguler le marché. Enfin, par le biais d'aides diverses, on tente de soutenir et de désenclaver ce marché. On sait les limites rencontrées par ces mesures. Les résultats de cette recherche expliquent pour une part ces difficultés.

Ce service familial à composante financière ne peut que difficilement être pensé sous forme d'un « marché » ordinaire sus-

ceptible de réglementation ou d'intervention extérieure trop marquée.

Toute tentative normative devrait, pour être appliquée avec succès et correctement reçue, connaître et respecter le caractère très particulier de ce service, qui, au-delà de son aspect financier, doit être classé au rang des services familiaux résultant de solidarités de voisinage, en raison du contenu essentiellement discrétionnaire qui envahit la quasi-totalité des modalités de l'échange. Contrôle ou soutien devraient sans doute alors être pensés dans le respect de ces arrangements interindividuels entre mères plutôt que dans la tentation de les renvoyer en marge de l'échange économique. Ceux qui ont à gérer la socialisation de la prise en charge de la petite enfance ont à négocier entre deux optiques extrêmes : une optique de non-ingérence et une optique interventionniste. Dans les deux cas, il convient de mesurer avec prudence le poids de la réalité sociologique.

Guido De Ridder

Claude Legrand

Laboratoire d'étude et
de recherches sociales
IRTS de Haute-Normandie,
Canteleu

Notes

- 1 Cet article a pour support une recherche financée par la CNAF (De Ridder, Legrand-Salesse et Chopart, 1989).
- 2 La recherche a porté sur trois communes de l'agglomération rouennaise présentant des disparités eu égard aux structures d'accueil de la petite enfance, à l'emploi des femmes et aux caractéristiques de population. Elle a permis d'approcher l'accueil à domicile, qui était jusqu'ici mal connu. L'enquête qualitative a été conduite au domicile des mères, les unes femmes actives en situation de confier leurs enfants,

les autres en situation de garder des enfants avec ou sans agrément.

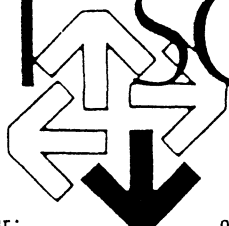
- 3 Comme le rappelle Bourdieu, « le recours à l'idée de nature (qui se reconnaît tant à l'invocation solennelle des lois de la nature qu'aux enchaînements péremptoires de truismes) est encore plus pernicieux lorsqu'il confère une crédibilité usurpée à des entités psychologiques utilisées en sous-main » (*Le Métier de sociologue*, 1968 : 184).
- 4 Le mérite explicatif de cette formulation (« le choix du nécessaire ») nous a semblé constamment vérifié tout au long de ces entretiens, sur l'amour des enfants, mais aussi sur l'identité de femme au foyer.
- 5 Nous empruntons ce sous-titre à Bonetti, Fraisse et de Gaulejac, 1980.
- 6 Les contre-prestations de la famille cliente signifient symboliquement l'intégration de la nourrice (versant de la solidarité que Durkheim appelait « solidarité sociale »).
- 7 Boudon et Bourricaud, *Dictionnaire critique de la sociologie* (PUF, 1982) ; les citations suivantes proviennent de la même source.

Bibliographie

- BARRÈRE-MAURISSON, M. A. 1984. « Du travail des femmes au partage du travail. Une approche des régulations familiales face aux évolutions du travail : le cas de la France depuis 1945 », *Sociologie du travail*, 3.
- BATTAGLIOLA, F., A. PITROU et N. ROUSIER. 1984. « De l'invisibilité à la reconnaissance : travail des femmes et stratégies familiales », *revue Tocqueville*, 6, 1.
- BONETTI, M., J. FRAISSE et V. de GAULEJAC. 1980. *De l'assistance publique aux assistantes maternelles. La professionnalisation du maternage*. Paris, Les Cahiers de Germain.
- CHABAUD, D. 1984. « Problématique des sexes dans les recherches sur le travail et la famille », *Sociologie du travail*, 3.
- CHAMBOREDON, J.-C., et J. PRÉVOT. 1973. « Le métier d'enfant. Définition sociale de la prime enfance et fonctions différentielles de l'école maternelle », *Revue française de sociologie*, 14.
- DESPLANQUES, G. 1985. « Modes de garde et scolarisation des jeunes enfants », *Économie et statistiques*, 176.

- DHUYME, M. 1985. « Assistantes maternelles, O. S. ou T. S. ? », dans *Lectures sociologiques du travail social*. Paris, Éditions ouvrières.
- HOGGART, R. 1970. *La Culture du pauvre*. Éditions de Minuit.
- PITROU, A., et autres. 1983. *Trajectoires professionnelles et stratégies familiales*. ATP franco-suédoise, Éd. CNRS-LEST Aix-en-Provence.
- SCHON, D. A. 1983. *The Reflective Practitioner: How Professionals Think in Action*. New York, Basic Books.
- SINGLY, F. de. 1987. *Fortune et infortune de la femme mariée*. Paris, PUF.
- VILLENEUVE-GOKALP, C. 1985. « Incidences des charges familiales sur l'organisation du travail professionnel des femmes », *Population*, 2.

SOCIOLOGIE ET SOCIÉTÉS



Directeur:
Louis Maheu

Revue thématique semestrielle (printemps et automne). La seule revue de sociologie de langue française à vocation internationale en Amérique (chaque article est résumé en français, en anglais et en espagnol). Présente des visages nouveaux ou inconnus de ce phénomène particulier qu'est le Québec français en Amérique du Nord.

93

Déjà parus : ☐ Science et structure sociale, 7,50\$ ☐ Travaux et recherches sur le Québec, 7,50\$ ☐ Pour une sociologie du cinéma, 7,50\$ ☐ La Mobilité sociale : pour qui, pour quoi?, 7,50\$ ☐ La Gestion de la santé 7,50\$ ☐ Psychologie-sociologie-intervention, 9,50\$ ☐ Le développement des relations sociales chez l'enfant, 7,50\$ ☐ Changement social et rapports de classes, 7,50\$ ☐ Critique sociale et création culturelle, 7,50\$ ☐ Développement national et économique mondialisée, 7,50\$ ☐ Éducation, économie et politique, 7,50\$ ☐ Réflexions sur la sociologie, 7,50\$ ☐ Écologie sociale et mouvements écologiques, 7,50\$ ☐ Les Femmes dans la sociologie, 7,50\$ ☐ Écologie sociale et mouvements écologiques, 7,50\$ ☐ Les Femmes dans la sociologie, 7,50\$ ☐ Regards sur la théorie, 8,50\$ ☐ L'État et la société, 8,50\$ ☐ Enjeux « ethniques », 8,50\$ ☐ L'Informatisation : mutation technique, changement de société, 9,50\$ ☐ Sociétés et vieillissement, 9,50\$ ☐ Santé mentale et processus sociaux, 9,50\$ ☐ Sociologie critique et création artistique, 9,50\$ ☐ Droit et pouvoir. Pouvoirs du droit, 10\$ ☐ Travail, santé, prévention, 10\$ ☐ Sociologie des phénomènes démographiques, 10\$ ☐ Nouvelles trajectoires sociologiques, 10\$ ☐ Sociologie hors université, 11\$ ☐ Sociologie des professions, 12\$ ☐ Talcott Parsons : Relectures, 12\$ ☐ La culture comme capital, 12\$ ☐ Théorie sociologique de la transition, 13\$ ☐ Catholicisme et société contemporaine, 15\$ ☐ Savoirs institués, Savoirs informels, 15\$ ☐ La sociologie du travail : un nouveau rôle? un nouvel objet?, 15\$ ☐ Entre le corps et le soi : une sociologie de la « subjectivation », 13,50\$ ☐ Racisme, ethnicité, nation, 14,50\$

Bulletin d'abonnement

L'abonnement annuel commence avec le premier numéro de chaque volume

☐ Je désire m'abonner à la Revue
Sociologie et Sociétés pour l'année _____
Plus 7% TPS (non applicable
à l'extérieur du Canada) _____ \$

☐ Veuillez m'expédier les titres cochés.
☐ Ci-joint (chèque ou mandat) à l'adresse postale.

☐ Visa ☐ Master Card

n° _____

Date d'expiration _____

Abonnement annuel 1993

Individus :
Canada : 22,50\$
Pays étrangers : 26,75\$
Étudiants avec n° de carte : 17,50\$
Institutions :
Tous les pays : 46\$
Le numéro : 14\$

NOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____



LES PRESSES
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Service d'abonnements :
AMÉRIQUE DU NORD
PÉRIODICA
C.P. 444, Outremont, QC, CANADA H2V 4R6
Tél.: (514) 274-5468
Le Québec et l'Outaouais : 1-800-361-1431

VENTE AU NUMÉRO
DIFFUSION PROLOGUE
1650, bout. Lionel-Bertrand
Brossard, QC J7E 4H4
Tél.: (514) 434-0306
Télécopieur: (514) 434-2627